

CHAPITRE 2

L'interculturalisme et la Commission Bouchard-Taylor

Jorge Frozzini

Dans les années 2006 et 2007, la province de Québec a été la scène d'une série de controverses qui ont contribué à remettre en question la présence des immigrants sur le territoire et leur capacité à « s'intégrer à la société d'accueil »¹. Pendant cette période, tout fait divers lié aux immigrants porte l'étiquette de cas d'« accommodement raisonnable ». En 2007, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, mieux connue sous le nom de Commission Bouchard-Taylor (CBT) fut créée afin d'examiner l'état de la situation avec le mandat de remettre un rapport en 2008. Au cours des travaux de cette commission, une grande partie de la population du Québec a entendu parler pour la première fois de certaines politiques destinées à régir les rapports interculturels. Avant la CBT², peu de personnes parlaient

1. Ce chapitre reprend et bonifie des éléments de mon article « L'interculturalisme et les travaux de la Commission Bouchard-Taylor », publié dans les Actes du colloque IADA 2011, « Representations in Dialogue. Dialogue in Representations » édité par Alain Létourneau, François Cooren et Nicolas Bencherki et accessible en ligne : www.iada-web.org.

2. Il y a lieu de préciser que nous considérons que les travaux de la CBT commencent avec les consultations publiques, même si en réalité ils ont débuté bien avant celles-ci. Ainsi, lorsque nous disons : « avant la CBT », nous renvoyons à la période qui a précédé le début des consultations. Lorsque nous disons : « l'après CBT », nous nous référons à ce qui est arrivé après la fin des consultations publiques en décembre 2007 et particulièrement après la publication du rapport final.

d'interculturalisme. D'ailleurs, avant 2008 le mot n'est mentionné que sporadiquement dans les médias écrits³. C'est lors des travaux de cette commission⁴, présidée par Gérard Bouchard et Charles Taylor⁵, que l'interculturalisme commence à être sanctionné ou popularisé comme le modèle de gestion de la diversité le mieux adapté à la société québécoise en s'appuyant sur l'apparence d'un consensus, notamment en contraste avec le multiculturalisme « canadien ».

Le présent chapitre décrit l'émergence d'une apparence de consensus autour du choix entre le multiculturalisme et l'interculturalisme ainsi que la consolidation de la distance conceptuelle entre les deux termes, à la fois concepts et plateformes politiques. Pour expliquer les enjeux derrière ce « constat », je diviserai la période couverte par la tenue de la CBT en trois temps (avant, pendant et après les audiences publiques) et j'établirai un parallèle entre la conception de l'interculturalisme et celle du multiculturalisme au Québec.

Définir l'interculturalisme

En vue de préparer les consultations publiques⁶, la CBT a produit une série de documents, dont *Document de consultation*. Ce dernier prend

3. J'ai effectué une analyse, non publiée, des discours présents dans les principaux journaux francophones et anglophones du Canada (par exemple, le *Globe and Mail*, *Le Devoir*, *La Presse*, le *Toronto Star*, le *Calgary Herald*) en recherchant la présence du terme « interculturalisme ». Cette recherche a révélé que, chaque année, entre 1988 et 2007, le terme figurait dans moins de dix journaux, tandis qu'en 2008 il était utilisé dans 56 journaux. Entre 2008 et 2011, le terme apparaît dans 288 articles dans les journaux francophones et dans 96 articles des journaux anglophones.

4. Le plan de la commission comprend trois étapes : organisation et documentation, consultations publiques et rédaction du rapport final.

5. Gérard Bouchard est un sociologue, historien et personnalité publique du Québec bien connu par ses analyses de la population québécoise et les comparaisons qu'il a effectuées avec d'autres populations du continent américain. Charles Taylor est un philosophe de renommée internationale et une personnalité publique dans l'ensemble du Canada.

6. L'étude intitulée « Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme », produite par le CRIEC et déposée le 21 décembre 2007, donne plusieurs éléments de définition. Elle a été remise à la fin des consultations publiques et elle a donc contribué à alimenter la réflexion qui a abouti à la rédaction du rapport final.

une place très importante pour préparer les discussions de la deuxième étape de la commission, car il constitue la base même du déroulement des audiences en proposant des orientations et des objectifs clairs (Commission de consultation, 2007 : 1). Il va donc orienter les participants non seulement en déterminant les thèmes à traiter, mais aussi en proposant une série de définitions qui seront consacrées dans un glossaire annexé au même document.

C'est dans ce document que l'interculturalisme est décrit, à côté d'autres modèles devant régir les rapports interculturels, comme le modèle privilégié par le Québec (Commission de consultation, 2007 : 15, 18 et 19). Fait intéressant à noter, le multiculturalisme est directement mis en contraste avec l'interculturalisme, car on demande aux participants de les distinguer (Commission de consultation, 2007 : 21). Par ailleurs, le multiculturalisme n'apparaît pas comme une option claire lorsqu'on parle des modèles, car il est regardé comme une variante du *pluriethnisme* et, de plus, la seule définition qui est donnée du multiculturalisme se trouve dans le glossaire du document⁷. L'interculturalisme est donc clairement privilégié, on lui accorde notamment plus de place (il est défini à deux endroits dans le *Document de consultation*). La première définition proposée donne le plus grand nombre de détails :

Les immigrants et les membres des groupes minoritaires, s'ils le souhaitent, préservent l'essentiel ou une partie substantielle de leur culture, mais en la conjuguant avec des éléments de la culture majoritaire. Ils empruntent, donc, à ses valeurs fondamentales, à ses coutumes, ils s'approprient la langue française, ils participent de la mémoire nationale et de l'identité québécoise. En retour, la culture majoritaire change, elle aussi, en incorporant des éléments des cultures minoritaires. On reconnaît ici les deux pôles qui fondent l'interculturalisme : intégration et diversité. Au gré de ces processus, la

7. Le multiculturalisme est défini dans le glossaire en ces termes : « Dans son acception la plus courante, système axé sur le respect et la promotion de la diversité ethnique dans une société. S'y ajoute souvent l'idée selon laquelle le respect de la diversité ethnoculturelle l'emporte sur les impératifs de l'intégration collective » (Commission de consultation, 2007 : 43). Fait intéressant, dans ce même glossaire, il y a une autre définition, celle du multiculturalisme radical : « Variante du multiculturalisme qui prône la promotion de la diversité ethnique avec un souci minimal pour l'intégration collective. Synonyme de cloisonnement, de ghettoïsation, le multiculturalisme radical est une forme de pluriethnisme ».

culture québécoise demeure une francophonie, largement nourrie de la tradition canadienne-française. Mais la différence culturelle survit au gré d'une dynamique d'interaction respectueuse de l'Autre, qui établit un équilibre (toujours mouvant) entre intégration et diversité. (Commission de consultation, 2007: 21)

Dans le glossaire, l'interculturalisme est défini comme une « [p]olitique ou modèle préconisant des rapports harmonieux entre cultures, fondés sur l'échange intensif et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences » (Commission de consultation, 2007: 42). C'est donc avec ces définitions et cette opposition avec le multiculturalisme que les individus vont participer aux travaux de la commission et vont entamer leur réflexion.

Lors des audiences publiques de la CBT, les participants ont traité de divers sujets, mais la majorité s'est concentrée sur les thèmes proposés par la commission, c'est-à-dire l'interculturalisme, les rapports avec les communautés culturelles, l'immigration, la laïcité et la thématique de la culture québécoise comme francophonie. Ainsi, il n'est pas surprenant que la majorité des individus et des groupes qui participent à cet exercice reprennent les définitions qui leur sont proposées dans les documents et au début des audiences publiques où les coprésidents prennent le temps de définir les concepts, de présenter les thèmes abordés et de fixer les grandes lignes du processus de consultation. En effet, sur les 111 documents mentionnant l'interculturalisme sur un total de 842, 26 ne font que mentionner le terme, 67 reprennent la définition ou sont d'accord avec cette dernière⁸, tandis que dans 18 documents, on critique ce modèle et sa définition.

Voici une liste des principales critiques formulées à l'endroit du modèle ou de la définition proposée :

- L'interculturalisme affiche une absence de moyens pour arriver à ses fins.

8. En sachant que nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que ces documents sont représentatifs de l'opinion de la population québécoise, une recherche devant être conduite à ce sujet, nous présumons que les personnes ayant repris la définition sont d'accord avec la vision de l'interculturalisme comme politique de gestion de la diversité au Québec. Cela étant dit, il est difficile d'affirmer que nous pouvons « constater » un « consensus », en sachant que cela ne représente que 8 % de l'ensemble des mémoires déposés à la CBT.

- On ressent un besoin de fixer des balises pour arriver à une démocratie inclusive.
- On observe un glissement vers une conception utilitariste des immigrants dans la réalité.
- Il faut repenser la portée de l'interculturalisme.
- L'interculturalisme n'a pas su nous protéger contre le multiculturalisme.
- L'interculturalisme ne fonctionne pas (par exemple, l'échec de l'intégration, le multiculturalisme comme cause des maux qui affligent le Québec, le multiculturalisme en tant que modèle prôné par le fédéral).
- Il faut inscrire l'interculturalisme dans une perspective plus large de citoyenneté.
- L'interculturalisme affiche des lacunes dans l'affirmation de l'égalité comme valeur.
- Le message véhiculé dans la société favorise plutôt l'assimilation.
- L'interculturalisme constitue un modèle de transition.
- L'interculturalisme n'est pas « inter » culturel, car il y a prépondérance d'une culture sur les autres.
- Il faut insister davantage sur l'importance de l'horizontalité des rapports ou de l'absence de hiérarchie.

Je ne suis pas d'accord avec toutes ces critiques, mais je pense que certaines d'entre elles sont pertinentes dans la construction d'une société prônant l'égalité et l'ouverture à l'autre. En effet, il y a une tendance à privilégier la « culture majoritaire », car on demande aux minorités d'intégrer certains éléments propres à la majorité, et cela même si, dans la définition du terme interculturalisme, il est précisé que la majorité intègre certains éléments propres aux minorités. Ainsi, la « culture québécoise demeure une francophonie, largement nourrie de la tradition canadienne-française » (Commission de consultation, 2007: 21).

Malgré ces critiques, la grande majorité des individus et des groupes participant aux audiences publiques de la CBT ont adopté la définition qui leur a été proposée dans le *Document de consultation* et lors des interventions des coprésidents au début de chaque audience publique, où ils parlaient des thèmes et donnaient des définitions, dont celle de l'interculturalisme. De plus, en dehors des discussions à l'intérieur des audiences de la commission, il y a eu peu de débats sur l'interculturalisme dans les

médias⁹, la majorité des interventions se concentrant sur des thèmes comme le multiculturalisme et la laïcité¹⁰.

Le rapport final

Le rapport final de la CBT (publié cinq mois après la fin des consultations) comprend cinq sections, et c'est dans la troisième que les coprésidents affirment que l'interculturalisme est le modèle d'intégration le plus adapté à la réalité québécoise, parce qu'il « s'efforce de concilier la diversité ethnoculturelle avec la continuité du noyau francophone et la préservation du lien social » (Bouchard et Taylor, 2008 : 20)¹¹. Il permet donc des rapports ethnoculturels dans le respect des différences, car il est, aux yeux des auteurs du rapport, un modèle qui sauvegarde la langue française, qui

9. Voir les articles de Canada NewsWire, « Open Secularism, Interculturalism, the Fight against Discrimination and Guidelines for Accommodation Form the Core of the Bouchard-Taylor Commission's Recommendations », 22 mai 2008; « The Bouchard-Taylor Commission Recommends Guidelines for Harmonization Practices », 22 mai 2008; Gérard Bouchard, « Relancer le débat sur l'interculturalisme », 2 mars 2011. Ce n'est que lors du symposium organisé par Gérard Bouchard en mai 2011 que l'interculturalisme réapparaît dans les médias (voir le texte de White dans le présent ouvrage).

10. Voir, par exemple, les articles suivants: Mathieu Bock-Côté, « L'école laboratoire », *Le Devoir*, 15 mai 2009; Louise Beaudoin, « De l'urgence d'une charte de la laïcité », *Le Devoir*, 17 novembre 2009; Daniel Baril, « Laïcité: le projet du PQ est nettement insuffisant », *Le Devoir*, 2 décembre 2009; Bahador Zabihyan, « Laïcisation: il faut terminer le travail », *Le Devoir*, 22 mai 2009; Micheline Labelle, Céline Saint-Pierre et Pierre Toussaint, « L'incohérence de l'État québécois envers la laïcité », *Le Devoir*, 25 mai 2009; Éline Audet, Micheline Carrier et Diane Guilbault, « Non aux signes religieux dans les services publics », *Le Devoir*, 25 mai 2009; Djemila Benhabib, « Laïcité et égalité. La stratégie sournoise du gouvernement Charest », *Le Devoir*, 30 décembre 2009; Christian Rioux, « L'échec du multiculturalisme », *Le Devoir*, 22 mai 2009; Stéphane Baillargeon, « Guy Rocher invite le Québec à achever sa laïcisation », *Le Devoir*, 23 novembre 2009, et « Un Québec indépendant et laïque, et en toute solidarité », *Le Devoir*, 23 novembre 2009.

11. Dans le glossaire du rapport, il est défini comme suit: « Politique ou modèle préconisant des rapports harmonieux entre cultures, fondés sur l'échange intensif et axés sur un mode d'intégration qui ne cherche pas à abolir les différences tout en favorisant la formation d'une identité commune » (p. 287). Il est intéressant de comparer cette définition avec celle qui figure dans le glossaire du *Document de consultation*. Celle-ci ne parle pas d'« identité commune ».

a une orientation pluraliste, qui préserve la diversité, et les le liens sociaux, et qui favorise l'intégration et la participation à travers les interactions (Bouchard et Taylor, 2008: 121).

Ce modèle offrirait aussi une forme de sécurité à la majorité francophone et aux minorités ethnoculturelles, il préserverait leurs droits et il serait conforme aux exigences propres à une démocratie libérale. Ce dernier point nous mène vers le régime de la laïcité ouverte préconisé dans le rapport, car c'est la voie pour laquelle le Québec a opté historiquement. Tout régime de laïcité cherche une forme d'équilibre entre les principes suivants: « 1. l'égalité morale de la personne; 2. la liberté de conscience et de religion; 3. la séparation de l'Église et de l'État; et 4. la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions profondes séculières » (Bouchard et Taylor, 2008: 20, 135-136). Pour les coprésidents, c'est ce régime qui réalise le mieux ces quatre principes, tout en favorisant le principe selon lequel une valeur égale est accordée à tous les individus indépendamment de leurs convictions.

Plus loin dans le rapport, le concept d'interculturalisme revient, notamment dans la quatrième partie. Les commissaires spécifient que certaines craintes exprimées par des Québécois à propos de la diversité ethnoculturelle ressemblent à celles exprimées ailleurs comme en Allemagne, aux Pays-Bas ou en France. Toutefois, il semble que notre société n'est pas soumise aux mêmes tensions qui sont observées dans d'autres pays d'Europe, par exemple. Cela serait dû aux politiques d'immigration mises en place par le gouvernement fédéral et aux politiques d'intégration appliquées par le gouvernement du Québec depuis les quarante dernières années. De plus, un autre facteur que les coprésidents font valoir tient aux valeurs et aux habitudes d'accueil qui ont marqué l'histoire du Québec.

Dans la dernière section, qui traite de l'état actuel des aspects culturels et socioéconomiques de l'intégration, y compris la discrimination, les coprésidents mentionnent certains obstacles, dont la présence de ces deux systèmes « de gestion de la diversité » que sont le multiculturalisme et l'interculturalisme.

Enfin, le rapport se clôt sur les recommandations, classées par thèmes. Elles visent « à poursuivre plus efficacement les grands objectifs que le Québec s'est fixés en matière d'intégration dans la réciprocité, l'égalité et le pluralisme » (Bouchard et Taylor, 2008: 249). Les thèmes utilisés pour

regrouper les recommandations sont les suivants: l'apprentissage de la diversité, les pratiques d'harmonisation, l'intégration des immigrants, l'interculturalisme, les inégalités et la discrimination, la langue française, la laïcité et les recherches à mener. Parmi les 37 recommandations, certaines sont soulignées dans le rapport comme étant prioritaires¹². Parmi celles-ci, la première recommandation concerne l'interculturalisme: «1. Elles appellent d'abord à la définition de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes relatifs à l'interculturalisme (loi, déclaration ou énoncé de politique) et à la laïcité (projet de Livre blanc)» (Bouchard et Taylor, 2008: 22). Les coprésidents formulent ainsi quatre recommandations concernant l'interculturalisme:

- Que l'État entreprenne une vigoureuse campagne afin de promouvoir l'interculturalisme au sein de notre société, afin qu'il soit davantage connu.
- Pour mieux établir l'interculturalisme comme modèle devant présider aux rapports interculturels au Québec, que l'État en fasse une loi, un énoncé de principe ou une déclaration en veillant à ce que cet exercice comporte des consultations publiques et un vote de l'Assemblée nationale.
- Que l'État encourage sous toutes sortes de formes les contacts interculturels comme moyens de réduire les stéréotypes et de favoriser la participation et l'intégration à la société québécoise. Dans cet esprit:
 1. Mettre en œuvre des programmes d'immersion, de mentorat et de tutorat ainsi que de parrainage ou de jumelage, notamment sur le modèle de l'ancien programme d'échange d'étudiants entre Montréal et les régions. Dans le même esprit, intensifier les pratiques scolaires interculturelles, les diverses initiatives municipales et les programmes déjà existants;
 2. Encourager sous toutes ses formes l'action intercommunautaire;
 3. Accentuer les efforts pour stimuler le tourisme régional auprès des membres des minorités ethniques montréalaises.
 4. Créer un Fonds d'histoires de vie des immigrants, placé sous la gestion de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

12. Pour une analyse approfondie des recommandations et de leur application, voir Rocher (dans le présent volume).

- Que l'État prête attention aux représentations qui ont été faites concernant les écoles dites *ethnoconfessionnelles* (Bouchard et Taylor, 2008 : 269).

L'interculturalisme est donc clairement privilégié comme modèle par rapport à tout autre modèle et particulièrement par rapport au multiculturalisme. Les coprésidents expliquent que l'interculturalisme est préféré par la majorité des intervenants qui se sont prononcés et que ces derniers ont rejeté le multiculturalisme, en raison de sa vision souvent simplifiée de ce dernier faisant fi des transformations que le modèle a subies depuis trois décennies. Ils mentionnent que d'autres intervenants ont rejeté le multiculturalisme parce qu'ils le considèrent comme un instrument politique du fédéral. Toutefois, les coprésidents affirment que ces deux modèles constituent des essais d'application de la philosophie pluraliste, mais ils insistent pour dire que l'interculturalisme est mieux adapté à la réalité québécoise pour quatre raisons :

- En premier lieu, l'inquiétude par rapport à la langue n'est pas un facteur aussi important au Canada anglais qu'au Québec. Quelles que soient les difficultés de transition (par exemple, chez les Chinois de Vancouver), chacun sait que, tôt ou tard, les immigrants devront apprendre l'anglais, qui est la langue non seulement du pays, mais du continent. Au Québec, la langue est le terrain d'un combat perpétuel.
- En deuxième lieu et de façon plus générale, on ne trouve pas au Canada anglais l'inquiétude existentielle du minoritaire. Cela constitue une différence très importante par rapport aux francophones québécois, même si on observe également au Canada anglais des réactions négatives à l'endroit de la diversité.
- En troisième lieu, il n'existe plus (du moins démographiquement) de groupe ethnique majoritaire au Canada. En 1986, les citoyens d'origine britannique y représentaient environ 34 % de la population, tandis qu'au Québec, les citoyens d'origine canadienne-française formaient alors une forte majorité (ce qui est encore le cas) de 78 %. Qu'on le veuille ou non, ces données pèsent sur la dynamique des rapports interculturels et éclairent l'orientation de l'interculturalisme. Du reste, le multiculturalisme reflète cette réalité en décrétant qu'il n'y a pas de culture officielle au Canada. En conséquence, le

multiculturalisme fait du cadre civique qui l'englobe un élément identitaire crucial du Canada.

- De ce qui précède, il s'ensuit qu'au Canada anglais on se préoccupe moins de la continuité ou de la préservation de la vieille culture fondatrice que de l'unité ou de la cohésion nationales. (*Ibid.* : 122)

Malgré les arguments avancés, il n'y a pas d'explication claire de la conception du multiculturalisme dans la province. Dans la prochaine section, nous abordons donc des éléments permettant la compréhension de cette conception.

Une expérience québécoise

Au cours des audiences publiques de la CBT, les débats ont touché divers aspects de la société contemporaine et de la diversité au Québec. Une vieille question refait inévitablement surface : la conception que les Québécois ont du multiculturalisme et la place du Québec au sein de la Fédération. En effet, les promesses de renouvellement constitutionnel brandies par les gouvernements d'Ottawa depuis des années, particulièrement par Pierre Elliott Trudeau durant la campagne référendaire de 1980, n'ont pas été tenues ; au contraire, la population s'est sentie trahie par les événements qui ont eu lieu entre 1981 et 1982 : le rapatriement de la Constitution, l'altération des pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec et l'instauration d'une Charte pancanadienne des droits et libertés sans l'accord du gouvernement québécois. Ces faits marquants constituent une « canadianisation » de la fédération, en d'autres mots, une tentative de remplacer l'allégeance au Québec des Québécois par une loyauté prioritaire au Canada (Maclure, 2000 : 22-23). La *Charte des droits et libertés* est l'exemple parfait de cette idée, comme l'avoue Pierre Elliott Trudeau lui-même : « [...] la Charte canadienne constituait un *nouveau départ* pour la nation canadienne et cherchait à renforcer son unité en fondant la souveraineté du peuple canadien sur un ensemble de valeurs communes à tous, et notamment sur la question d'égalité de tous les Canadiens entre eux » (Maclure, 2000 : 151).

Cette volonté d'imposer une identité canadienne est considérée au Québec comme une tentative d'assimilation et de non-respect de la spécificité du fait français en Amérique du Nord, plutôt que celle d'éliminer les dangers que présente le nationalisme après l'expérience de la Deuxième

Guerre mondiale. Pourtant, la *Charte canadienne des droits et libertés* est aussi une réponse au besoin d'appliquer les principes d'équité et de respect de la diversité dans les politiques de l'État. En effet, cette Charte est une des premières lois fédérales qui interdisent la discrimination sur une base de la race, du pays d'origine, de la religion ou du sexe¹³. Elle favorise aussi la première vague de réformes des politiques d'immigration et d'équité dans l'emploi, qui aboutira à une politique du multiculturalisme (Labelle, 2004: 45).

Dans un récent article, Charles Taylor explique que la différence entre l'interculturalisme et le multiculturalisme tient à « l'histoire » ou à la « narration » (*story*) à propos d'où nous venons et où nous allons (Taylor, 2012). Taylor remet aussi en perspective les origines du multiculturalisme et la réaction de Trudeau comme n'étant qu'une petite partie de l'histoire derrière la conception du multiculturalisme. En effet, cette dernière vient d'une longue bataille voulant la reconnaissance des identités en présence sur le territoire où il y avait des démocraties libérales. De plus, dans le contexte canadien, il y a aussi la volonté d'écarter, durant les années 1960 et 1970, l'*anglo-normative understanding* de l'identité canadienne. En d'autres mots, pour les tenants de ce changement, il était impératif de faire comprendre que les origines ethniques ne doivent pas donner une plus ou moins grande proximité ou légitimité par association à une idée « particulière » de l'identité canadienne. On a donc distingué la culture (ce que nous recevons de nos origines) de la citoyenneté (Taylor, 2012: 416-417)¹⁴. Aujourd'hui, d'autres conceptions privilégient le modèle citoyen et y ajoutent le respect de la diversité, comme le fait Tariq Modood avec sa « citoyenneté multiculturelle »: il s'agit d'une conception démocratique

13. Le Parlement avait adopté, en 1960, la *Déclaration des droits*, qui interdisait déjà la discrimination, et cela bien avant la *Charte* de 1982. Le premier article se lisait comme suit: « 1. Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada, quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe: a) le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi; le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi; la liberté de religion; la liberté de parole; la liberté de réunion et d'association; la liberté de la presse. » Voir le site: www.bit.ly/16crVQb.

14. White, dans le présent ouvrage, relève des exemples de cette opposition dans la période qui a suivi la CBT.

du multiculturalisme qui prône la participation de tous les citoyens, d'égal à égal, quelles que soient leurs appartenances et leurs croyances, dans un espace inclusif, où les différences et les ressemblances permettent d'assurer son maintien (Modood, 2007 : 7, 64 et 128).

Toutefois, au Québec, le multiculturalisme est considéré comme une forme de domination ou comme une tentative d'effacer la spécificité du Québec dans le Canada en le mettant sur le même pied d'égalité que les autres cultures qui s'y trouvent. Ainsi, la majorité francophone au Québec devient une culture parmi d'autres au Canada, car le multiculturalisme serait « une invention anglophone destinée à affaiblir [les] positions [des francophones] » (Wieviorka, 2010). Notons que la politique fédérale du multiculturalisme fut établie en 1971 par Trudeau et a été rejetée depuis son implantation à cause de son déni du caractère distinct de la nation québécoise au sein de la fédération et parce qu'elle perpétue l'*ethnicisation* du Canadien français (Labelle, 2004 : 62), même si récemment le gouvernement canadien a reconnu la spécificité du Québec¹⁵. Cette conception du multiculturalisme est encouragée, en partie, par les débats qui entourent la conception que nous nous faisons du terme. En effet, le terme multiculturalisme peut avoir différents sens¹⁶. Il peut être utilisé presque exclusivement pour désigner les groupes d'immigrants, mais aussi pour désigner exclusivement les Amérindiens ou tout simplement pour désigner la diversité ethnoculturelle d'un endroit déterminé (Kymlicka, 2010). Outre ces conceptions, le terme pris dans son sens de politique de l'État canadien a connu des changements énormes depuis son introduction en 1971. En effet, cette politique passe : 1) d'une forme de protection de la diversité linguistique et culturelle dans les années 1970 ; 2) à une politique de lutte contre la discrimination, les inégalités et l'exclusion dans les années 1980 ; 3) à une politique vantant une société inclusive où les identités sont respectées et reconnues comme vitales à l'évolution de l'identité

15. Le 27 novembre 2006, le gouvernement conservateur de Stephen Harper fait adopter une motion au Parlement canadien stipulant ceci : « Que cette Chambre reconnaisse que les Québécoises et les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni » (bit.ly/13WW5ti).

16. Nous pouvons dire la même chose de l'utilisation du terme interculturel. En effet, il est possible de la comprendre à l'aide de trois registres (sociologique, idéologique et épistémologique). Voir le texte de White dans le présent ouvrage.

canadienne et permettant le développement d'un sentiment d'appartenance et d'attachement vers la fin des années 1990¹⁷.

Un autre argument avancé pour démontrer qu'il est impossible d'appliquer le multiculturalisme au Québec repose sur l'idée, d'ailleurs considérée comme erronée par plusieurs observateurs, que la province ne favorise pas l'intégration, car elle encourage les immigrants à se retirer dans des ghettos¹⁸. Sur cette question, plusieurs études démontrent qu'en permettant le maintien des traditions et la construction de réseaux sociaux, l'intégration est favorisée¹⁹. Toutefois, l'intégration doit être accompagnée d'une véritable ouverture à des opportunités de travail, d'éducation et d'expression. C'est donc une très mauvaise compréhension des dynamiques de l'immigration, dans les pays de tradition libérale, de prétendre que le maintien des traditions et les contacts dans les communautés ne favorisent pas l'intégration comme l'explique Taylor (Taylor, 2012 : 414).

Revenons au rapport final de la Commission Bouchard-Taylor. Le multiculturalisme y est décrit comme suit :

Dans son acception la plus courante, système axé sur le respect et la promotion de la diversité ethnique dans une société. Peut conduire à l'idée que l'identité commune d'une société se définit exclusivement par référence à des principes politiques plutôt qu'à une culture, une ethnicité ou une histoire. (Bouchard et Taylor, 2008 : 288)

Dans ce même rapport, il est expressément indiqué, comme nous l'avons mentionné, qu'au Québec, c'est plutôt l'interculturalisme qui est privilégié comme modèle de gestion des situations qui relèvent du pluralisme (Bouchard et Taylor, 2008 : 199), car ce modèle particulier de gestion de la diversité ethnoculturelle permet de calmer les craintes des Québécois qui croient que leur langue et leur culture vont disparaître en cohabitant avec les immigrants. Cette peur nous indique aussi que la diversité est toujours conçue comme un danger potentiel dans une province qui demeure l'une des plus proches idées du bien commun du Canada, mais

17. Voir, entre autres, Kymlicka (2011), Winter (2011) et Adelman et Anctil (2011).

18. Voir, entre autres, Taylor (2012), Todorov (2008) et Chumack-Horbatsch (2012).

19. Voir, entre autres, Taylor (2012), Chumack-Horbatsch (2012), Kalbach et Kalbach (2000), Fiore (2010).

qui construit cette dernière principalement autour de la conception de la survivance de la culture « nationale » en s'y référant à la protection de la langue et en favorisant l'extension des droits individuels²⁰. Ce protectionnisme, mis de l'avant dans la province par le gouvernement pour protéger ce qui est considéré comme l'identité québécoise, est souvent critiqué par des minorités *racialisées* avides d'exprimer leur ressentiment envers la majorité francophone (Labelle, 2004 : 59).

La présence de la diversité ethnoculturelle dans la province de Québec est particulière dans le contexte que je viens de décrire. En effet, depuis la Confédération (1867), les demandes du Québec se concentrent sur la défense de l'autonomie de la province et sont opposées à une conception du fédéralisme favorisant l'unité et la centralisation (Labelle, 2004 : 42). Depuis les quarante dernières années, la construction d'un vrai espace national a été accompagnée par l'élimination des disparités entre anglophones et francophones en ce qui concerne la mobilité sociale (Dieckhoff, 2001 : 30-40). Toutefois, les minorités *racialisées* se retrouvent entre deux systèmes d'allégeance se faisant concurrence, bien que tous les deux comportent une véritable volonté d'inclusion de l'Autre.

Outre le processus individuel d'adaptation au nouvel environnement, il y a une attente sociopolitique exprimée par la société, c'est-à-dire l'« intégration ». Au Québec, la socialisation des immigrants implique dans le discours populaire le devoir de s'intégrer à la société qui leur offre tout ce dont ils ont besoin²¹. Ainsi, les immigrants ayant eu de la difficulté à s'intégrer sont considérés comme peu disposés à accepter la majorité et à participer activement à la société. De plus, la différence devient tolérable si elle ne dérange pas la majorité (Bouchard et Taylor, enregistrements vidéo, 2008). Dans le discours populaire, l'intégration peut prendre différents sens. Parmi les plus récurrents, nous trouvons le fait de parler la langue de Molière, de partager les mêmes valeurs (liberté, égalité entre les femmes et les hommes, expression de ses convictions religieuses en privé) et de s'abstenir de demander des exemptions aux lois, aux procédures ou aux façons de faire dans la société (Bouchard et Taylor, 2008).

20. Sur la la peur concernant l'immigration au Québec, voir www.labrri.net.

21. Pour avoir accès aux enregistrements des Forums de citoyens ayant eu lieu de septembre à décembre 2007 : Enregistrements vidéo de la Commission Bouchard-Taylor, Ottawa, CPAC, c2008.

Ainsi, il est demandé aux immigrants de se fondre dans la majorité sans changer cette dernière et ainsi de permettre la continuité dans le temps de l'image d'homogénéité de la société. Cette conception vient avec celle des immigrants constituant une entité monolithique où il n'y a pas de place pour les particularités (tous sont pareils dans une même communauté, par exemple tous les latinos sont...). Ce déni des particularités rend plus laborieux encore le processus de reconstruction de sa vie (resocialisation), mais aussi la critique des barrières structurales que les immigrants rencontrent constamment.

Cet ensemble de conceptions et d'attentes façonne la conception particulière de l'interculturalisme qui est proposée et qui est mise en contraste avec celle du multiculturalisme. Cette dernière étant associée à une vision anglophone du monde, en d'autres termes, on ne tient pas compte de la spécificité du Québec et donc des Canadiens français. La distance conceptuelle entre ces deux politiques de la gestion de la diversité est aussi accompagnée par le fait que l'interculturalisme est habituellement compris à la lumière du multiculturalisme et par la place que le Québec occupe au sein de la Fédération, comme l'ont constaté, entre autres, François Rocher et Micheline Labelle (Rocher *et al.*, 2010 : 200).

* * *

Comme nous l'avons constaté, au cours des travaux de la CBT, il y a eu une mise en opposition du multiculturalisme et de l'interculturalisme dans les écrits et dans les audiences. De plus, le multiculturalisme continue à être associé à un passé difficile, qui ne reflète pas la complexité de la société actuelle. Il y a aussi une association pernicieuse entre l'interculturalisme au Québec et le multiculturalisme au Canada. Cette association joue sur le registre de la différence qui associe une politique particulière à un groupe social et politique particulier. La préférence affichée pour l'interculturalisme en lui accordant plus de place qu'aux autres modèles est évidente tant dans le *Document de consultation* (la place accordée aux définitions) que dans le rapport (une section complète dédiée au concept). Dans tous les textes des coprésidents, l'interculturalisme est défini comme le modèle privilégié dans la province.

Cette prédilection pour l'interculturalisme au Québec, qui n'est pas partagée par tous, s'explique, comme il est admis dans le rapport et

comme nous l'avons mentionné, par la volonté politique de se différencier du gouvernement fédéral, de préserver l'autonomie du Québec et aussi de rassurer les citoyens d'origine « canadienne-française » plongés dans l'« insécurité culturelle » (Bouchard *et al.*, 2008 : 119). Cela étant dit, il faudrait apporter des nuances et clarifier la conception du multiculturalisme, afin d'atténuer les réactions que ce dernier pourrait provoquer dans le cadre d'une réflexion sur l'interculturalisme. D'un point de vue interculturel (et ici nous utilisons le registre épistémologique du terme), cela permettrait de mieux comparer les différents modèles et ainsi de corriger les éléments qui fonctionnent moins bien et d'apprendre de ceux qui méritent notre attention. En effet, ce n'est qu'en réduisant les tensions que nous pourrions entamer un vrai dialogue autour des conceptions proposées pour améliorer ou mieux comprendre les interactions entre citoyens. De plus, l'idée qu'il existerait un consensus suivant lequel l'interculturalisme serait le meilleur modèle pour le Québec est clairement remise en question – ce livre en porte le témoignage – et, comme nous l'avons montré, elle est le fruit d'une construction remontant aux travaux de la CBT. D'ailleurs, l'idée du consensus est par la suite soutenue par les médias.

Il est difficile de déterminer si cette idée vient de l'incapacité des coprésidents et d'autres acteurs de considérer l'influence que la CBT a eue auprès des individus et des groupes participant aux travaux, ou si on utilise consciemment l'argument du consensus en vue de promouvoir certaines idées ou idéologies. Toutefois, nous pouvons avancer que les coprésidents étaient conscients qu'ils avaient la possibilité de promouvoir leurs propres conceptions de la société²², ce qui se reflète dans le rapport final qui est le fruit du compromis entre visions parfois divergentes. Cela pourrait expliquer, dans une certaine mesure, quelques lacunes ou omissions.

Malgré tout ce qui peut être dit de la CBT, je dois souligner qu'elle constitue un moment fort du destin de l'interculturalisme au Québec pour deux raisons particulières : 1) d'abord, c'est le premier exercice public à grande échelle dans lequel on explique différents modèles de « gestion

22. Écouter, par exemple, l'entrevue diffusée à l'émission *Ideas* de CBC Radio One et portant sur l'œuvre et la vie de Charles Taylor. À l'émission du 13 avril 2011, Taylor déclare à l'animateur Paul Kennedy que lui et Gérard Bouchard « saw this appointment as a chance to put forward their vision of a pluralistic Québec and let people really have their say », www.bit.ly/12FMelc

de la diversité » et le tout premier où l'on fait la promotion active de l'interculturalisme. Cela est d'une importance capitale, car la population restera marquée par les travaux, mais aussi par le caractère pédagogique de l'exercice ; 2) ensuite, cette opération de promotion suggère que ce modèle est québécois ou propre au Québec du fait qu'il s'oppose au multiculturalisme, associé au reste du Canada, et, dans une moindre mesure, au modèle républicain français²³. D'ailleurs, un des objectifs du présent ouvrage est de montrer en quoi les pratiques de l'interculturel au Québec sont elles-mêmes ancrées dans la rencontre de l'Autre et pas uniquement sur l'opposition à l'Autre²⁴. Ces caractéristiques font de la commission un moment décisif, si controversées soient ses conclusions, pour l'avenir de la conception de l'interculturalisme au Québec et peut-être aussi ailleurs dans le monde²⁵. D'où l'intérêt qu'il a à analyser de façon approfondie ses travaux et leurs impacts.

Bibliographie

- ADELMAN, Howard, et Pierre ANCTIL, *Religion, Culture, and the State: Reflections on the Bouchard-Taylor Report*, University of Toronto Press, 2011.
- BOUCHARD, Gérard, et Charles TAYLOR, *Fonder l'avenir: le temps de la conciliation*. Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008.
- CHUMAK-HORBATSCH, Roma, *Linguistically Appropriate Practice: A Guide for Working with Young Immigrant Children*, University of Toronto Press, 2012.
- COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES, *Document de consultation*, Gouvernement du Québec, 2007.
- DIECKHOFF, A., « Le nationalisme dans le monde global », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, n° 1, 2001, p. 30-40.
- FIORE, Anna Maria, « La communauté sud-asiatique de Montréal. Urbanité et multiplicité des formes de capital social immigrant », thèse de doctorat (études urbaines), INRS, 2010.

23. Commission de consultation, 2007 : 22 ; Bouchard et Taylor, 2008. : 138.

24. Voir, entre autres, les textes d'Anctil, de Lévy, d'Emongo et de Gratton dans le présent volume.

25. Par exemple, les nombreuses références à la CBT dans le prochain chapitre témoignent de cette importance : Conseil de l'Europe, « Accommodements institutionnels et citoyens : cadres juridiques et politiques pour interagir dans des sociétés plurielles », *Tendances de la cohésion sociale*, n° 21, 2009.

- KALBACH, Madeline, et Warren KALBACH (dir.), *Perspectives on Ethnicity in Canada*, Toronto, Harcourt Canada, 2000.
- KYMLICKA, Will, « The Essentialist Critique of Multiculturalism: Theory, Policies, Ethos », Communication présentée au colloque *Le multiculturalisme a-t-il un avenir?*, Paris, février 2010.
- , « The Evolving Canadian Experiment with Multiculturalism », dans Gérard Bouchard et al. (dir.), *L'interculturalisme. Dialogue Québec-Europe*, Actes du Symposium international sur l'interculturalisme tenu à Montréal du 25 au 27 mai 2011, www.symposium-interculturalisme.com.
- LABELLE, Micheline, « The “Language of Race”, Identity Options, and “Belonging” in the Quebec Context », dans Fiona DEVINE et Mary C. WATERS (dir.), *Social Inequalities in Comparative Perspective*, Oxford, Blackwell, 2004, p. 39-65.
- MACLURE, Jocelyn, *Récits identitaires: le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique, 2000.
- MODOOD, Tariq, *Multiculturalism*, Cambridge, Polity Press, 2007.
- ROCHER, François, et Micheline LABELLE, « L'interculturalisme comme modèle d'aménagement de la diversité: compréhension et incompréhension dans l'espace public québécois », dans Bernard GAGNON (dir.), *La diversité québécoise en débat: Bouchard, Taylor et les autres*, Montréal, Québec Amérique, 2010, p. 179-203.
- TAYLOR, Charles, « Interculturalism or multiculturalism? », *Philosophy and Social Criticism*, vol. 38, n^{os} 4-5, 2012, p. 413-423.
- TODOROV, Tzvetan, *La peur des barbares: au-delà du choc des civilisations*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- WIEVIORKA, Michel, « Le multiculturalisme: un concept à reconstruire », Communication présentée au colloque *Le multiculturalisme a-t-il un avenir?*, Paris, février 2010.
- WINTER, Elke, *Us, Them, and Others. Pluralism and National Identity in Diverse Societies*, Toronto, University of Toronto Press, 2011.